

**Département des Côtes d'Armor
Arrondissement de Lannion
Canton de Perros Guirec
Commune de Saint Quay Perros**

A R R E T E

**Portant interdiction de circulation sur
la rue de Gouzabas
du 7 et 11 octobre 2024**

Le Maire de Saint Quay Perros,

VU

- Le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article 2211-1 et suivants relatifs aux pouvoirs généraux du Maire en matière de Police de circulation
- Le Code de la Route et notamment ses articles R.411-8, R.411-25 et R. 413-1
- L'instruction Ministérielle sur la signalisation routière, livre 1, quatrième partie et huitième partie
- La demande des services de Lannion Trégor Communauté, en date du 27 septembre 2024

CONSIDERANT que par mesure de sécurité, il est nécessaire d'interdire la circulation sur la rue de Gouzabas, pendant les travaux de restauration de la continuité écologique au niveau du cours d'eau le Kerduel, du 7 au 11 octobre 2024

A R R E T E

Article 1 : La circulation des véhicules de toutes catégories sera interdite sur la rue de Gouzabas, pendant les travaux de restauration de la continuité écologique au niveau du cours d'eau le Kerduel, du 7 au 11 octobre 2024

Article 2 : Une déviation sera mise en place par la rue des Hortensias

Article 3 : Le droit d'accès des riverains sera éventuellement préservé durant l'interdiction de circulation visée à l'article 1, mais sous leur propre responsabilité. L'interdiction de circulation visée à l'article 1 ne concerne pas les véhicules et engins de chantier nécessaires à l'exécution des travaux.

Article 4 : Une signalisation de type réglementaire, matérialisant l'interdiction de circulation et la déviation correspondante, sera mise en place par les services de Lannion Trégor Communauté, à compter de la date prévue à l'article 1, soit le 7 octobre 2024

Article 5 : Le Maire de Saint Quay Perros et le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Perros Guirec sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution de cet arrêté dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Perros-Guirec
- Monsieur le Commandant du Centre de Secours de Perros-Guirec
- Les services de Lannion Trégor Communauté

Fait et affiché en Mairie de Saint Quay Perros, le 30 septembre 2024

LE BOZEC Marcel
Adjoint aux Travaux

Certifié exécutoire compte tenu de sa publication le 30 septembre 2024



